

Grande Enquête

A l'initiative de la préfecture et du conseil départemental de l'Aisne, une grande enquête est lancée à destination des élus et des usagers de notre département pour un meilleur accès aux services publics et privés : il a pour objectif la réalisation d'un schéma départemental d'accessibilité des services au public.

Pour les usagers, il s'agira de répondre à une enquête en ligne à l'adresse suivante :

www.services-au-public-aisne.com

Toutes les contributions, y compris celles des élus, permettront de mettre en évidence la réalité du terrain et ainsi d'adapter le schéma en fonction des priorités locales.

Attention ! Cette enquête sera close le 15 mars, les résultats seront rendus publics en avril 2016.

Précautions de stationnement

Le stationnement est autorisé sur le bord de la chaussée (rue Principale) à condition qu'il ne limite pas la vision des conducteurs et qu'il n'induit pas un déport important vers l'autre côté de cette chaussée. A proximité des virages, vous voudrez bien éviter de stationner afin de laisser la route dégagée. Lorsque cela est possible, privilégiez le stationnement à cheval sur le trottoir à condition qu'il laisse un passage aux piétons.

"Rédaction: commission communication puis Rédacteur en chef : Marc Henneveux"

Bulletin d'Allemant

2 0 1 6 N ° 2

M A R S 2 0 1 6

SOMMAIRE :

- Le mot du Maire
- Commune de Pinon déboutée
- Coupures de courant
- Services communaux
- Enquête publique
- Limitations de vitesse
- Grande enquête
- Précautions de stationnement

DANS CE NUMÉRO :

- Suite du mot du Maire 2
- Commune de Pinon déboutée 2
- Coupage de courant 2
- Services communaux 2
- Enquête publique 3
- Limitations de vitesse 3
- Grande enquête 4
- Précautions de stationnement 4

Le mot du Maire

La consultation de la population est par essence un des fondements de la démocratie, cette forme de pouvoir qui émane du peuple. Aujourd'hui, à tous les niveaux de la société, les détenteurs de mandats locaux, régionaux ou nationaux sont questionnés, pressés à s'engager, à décider, pour le Bien public.

On peut s'interroger par ailleurs sur la durée des mandats : un Président élu pour cinq ans a-t-il toute latitude pour engager une politique, ou pour en changer en cours de mandat ? Un sénateur ou un maire, élu pour six ans, peut-il infléchir sa politique et sembler parfois renier des engagements ? Pour ma part, je reste au service de la population, mes adjointes et le Conseil municipal aussi, sans que nous renions nos convictions et notre implication quotidienne. Nous restons disponibles pour répondre à toutes vos questions.

Aujourd'hui, la population d'Allemant et de deux autres communes est consultée par le moyen d'une enquête publique, non à l'initiative de notre commune, mais par l'exploitant de l'ISDND d'Allemant (Vallée Guerbette) qui désire poursuivre son activité de stockage.

Heures d'ouverture au public : le mardi de 8h30-11h30 et le jeudi de 13h30-16h30
Permanence le vendredi soir de 18 h à 19 h
Courriel de la mairie : mairie.allemant02@wanadoo.fr
Courriel du maire : mairie.allemant02@gmail.com

Suite du mot du Maire

Quatre permanences d'un commissaire-enquêteur étaient prévues, deux ont eu lieu, deux autres sont à venir. Venez vous renseigner auprès de lui pour connaître les conditions du prolongement de l'exploitation, pour une dizaine d'années encore, et exprimer votre avis, éventuellement vos inquiétudes.

Commune de Pinon déboutée

Le jugement du tribunal administratif d'Amiens a été rendu : La commune de Pinon a été déboutée de sa procédure d'annulation de l'arrêté d'octobre 2013 prescrivant le PLU d'Allemant, les motifs de la requête n'ayant pas été jugés probants par le TA d'Amiens :

Article 1er : La requête de la commune de Pinon est rejetée. Article 2 : La commune de Pinon est condamnée à verser une somme de 1 000 (mille) euros à la commune d'Allemant, au titre des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

Coupures de courant pour travaux

Message d'ERDF : « Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de notre clientèle, nous réalisons des travaux sur le réseau électrique qui vous alimente qui entraîneront une ou plusieurs coupures d'électricité ».

Horaires de coupures : lundi 21 mars 2016 de 9h00 à 11h30

Services communaux

A partir d'avril, les trottoirs seront de nouveau entretenus par M. Magnien, l'ouvrier communal, dont la fonction est reconduite pour une année supplémentaire.

Les produits phytosanitaires ne seront plus utilisés à priori, les espaces enherbés seront tondues ou débroussaillés.

Enquête publique

Elle se rapporte à une « demande d'autorisation d'exploiter une installation de stockage de déchets non dangereux et une demande d'instauration de servitudes d'utilité publique à Allemant » de la société SITA NORD EST qui sollicite l'autorisation de poursuivre l'exploitation de l'installation de stockage de déchets non dangereux de la Vallée Guerbette, sur la commune d'Allemant, et en vue d'instaurer des servitudes d'utilité publique dans une bande de 200 mètres autour des installations sur le territoire de la commune d'Allemant.

Vous pouvez vous rendre en mairie d'Allemant pour obtenir des renseignements auprès du commissaire-enquêteur, poser des questions et laisser vos doléances ou remarques sur deux registres dédiés aux demandes d'autorisation de l'exploitant :

- Le samedi 12 mars 2016 de 9h0 à 12h00 (salle du conseil)
- Le vendredi 18 mars 2016 de 13h0 à 16h30 (salle du conseil)

Limitations de vitesse

Avec la pose de nouveaux ralentisseurs en entrée de village depuis Laffaux, c'est maintenant environ la moitié de la voirie en agglomération qui est limitée à 30 km/h.

Si vous respectez les vitesses affichées, vous ne « perdrez » environ que 13 secondes pour traverser le village, et ainsi, vous ne mettrez pas en danger la vie des enfants, les plus fragiles et peut-être les moins vigilants d'entre nous : pensez-y !